



# Assemblée générale

Distr. générale  
11 août 2004  
Français  
Original: anglais

---

## Cinquante-neuvième session

Point 87 c) de l'ordre du jour provisoire\*

### Développement durable : Stratégie internationale de prévention des catastrophes

## Mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes

### Rapport du Secrétaire général\*\*

#### *Résumé*

La Stratégie internationale de prévention des catastrophes est au cœur des efforts que déploie l'Organisation des Nations Unies pour réduire l'impact toujours plus grave des catastrophes naturelles sur les populations et sur les pays. Le document sert de plus en plus aux Nations Unies et à d'autres organismes pour coordonner et guider la réduction des risques de catastrophe et son intégration dans la planification et la mise en œuvre du développement. De nombreuses catastrophes font la une des journaux internationaux, et c'est dire qu'une stratégie est bien nécessaire. Il est rare qu'on dispose de statistiques précises et systématiques, mais on estime qu'il y a eu dans le monde, en 2003, 700 catastrophes liées aux risques naturels; elles ont fait 75 000 morts, et touché 250 millions de personnes, et les pertes économiques ont dépassé 65 milliards de dollars. Le séisme qui a frappé la ville iranienne de Bam en décembre 2003 aurait fait 26 000 morts; les inondations qu'a connues la Chine depuis le début de 2004 ont touché 46 millions de personnes. En mai 2004, les crues éclair, en République dominicaine et en Haïti, ont gravement affecté une population déjà vulnérable. La pauvreté, la dégradation de l'environnement, l'absence de préparatifs expliquent souvent que les risques naturels aboutissent à des catastrophes aux conséquences souvent tragiques.

---

\* A/59/150.

\*\* Le présent rapport est présenté tardivement pour des raisons techniques.



Le présent rapport est une mise à jour de la mise en œuvre de la Stratégie, que demandait l'Assemblée générale dans sa résolution 58/214. L'année écoulée a été marquée par les préparatifs de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes qui se tiendra à Kobe (Japon) du 18 au 22 janvier 2005, et par l'examen en cours de la *Stratégie de Yokohama pour un monde plus sûr : directives pour la prévention des catastrophes naturelles, la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets* (1994). Le rapport résume également les activités que mène l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes, le secrétariat interinstitutions de la Stratégie, ses activités régionales et les activités menées par ses partenaires. On trouvera également dans le rapport un chapitre sur les catastrophes naturelles et la vulnérabilité, comme l'Assemblée générale l'a demandé dans sa résolution 58/215, afin de bien montrer le rôle que peut jouer la prévention des catastrophes comme moyen essentiel de contribuer à l'adaptation aux changements climatiques. Le rapport répond également aux demandes figurant dans la résolution 57/255 de l'Assemblée générale sur la coopération internationale pour l'atténuation des effets du phénomène El Niño.

## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Activités réalisées à l'appui de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes . . . . .	1-58	4
A. Préparatifs de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes . . . . .	2-9	4
B. Examen de la Stratégie de Yokohama : consultations régionales et thématiques . . . . .	10-17	6
C. L'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes . . . . .	18-19	9
D. Principales activités des partenaires et relations avec eux . . . . .	20-37	10
E. Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes . . . . .	38-53	14
F. Renforcement institutionnel de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes . . . . .	54-58	19
II. Catastrophes naturelles et vulnérabilité . . . . .	59-64	21
A. Changements climatiques et réduction des risques de catastrophe . . . . .	60-62	21
B. Coopération internationale visant à atténuer les effets du phénomène El Niño . . . . .	63-64	22
III. Conclusions et recommandations . . . . .	65-70	22

## **I. Activités réalisées à l'appui de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes**

1. La Stratégie internationale de prévention des catastrophes a suscité la production d'un grand nombre de rapports de fond et le développement de programmes et l'ouverture de perspectives stratégiques sur la façon de réduire le risque et la vulnérabilité, condition préalable au développement durable. La volonté de donner aux populations les moyens de mieux résister aux catastrophes naturelles est désormais un engagement international important. Durant l'année écoulée, à la suite de l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie de Yokohama et de son plan d'action<sup>1</sup> et du fait des préparatifs de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, l'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes et le secrétariat de la Stratégie ont de plus en plus souvent fait fonction de centre de documentation sur les questions que soulève la réduction des risques de catastrophe, avec le concours des gouvernements et d'organismes spécialisés. La réduction des risques de catastrophe demeure cependant une tâche d'ampleur immense qui revêt un caractère de grande urgence. La Stratégie comporte deux objectifs essentiels : mettre les collectivités locales et nationales mieux à même de résister aux catastrophes afin d'en réduire l'impact, et mettre en œuvre des modalités de développement qui réduisent le risque de catastrophe, au lieu de l'accroître. Le présent rapport examine l'ensemble des initiatives et les progrès accomplis dans ce domaine par les principaux partenaires.

### **A. Préparatifs de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes**

2. À la cinquante-huitième session, l'Assemblée générale a décidé de convoquer une Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes, à Kobe (Japon) du 18 au 22 janvier 2005. La résolution 58/214 précise que cette conférence favorisera les échanges de vues spécialisés et produira des changements et des résultats concrets. Les principaux objectifs de la Conférence seront : a) de conclure l'examen de la Stratégie de Yokohama et de son plan d'action en vue de mettre à jour un cadre directeur pour la prévention des catastrophes au XXI<sup>e</sup> siècle; b) de définir concrètement les activités à entreprendre en vue d'assurer l'application des dispositions pertinentes du plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)<sup>2</sup> relatives à la vulnérabilité, à l'évaluation des risques et à la gestion des catastrophes; c) mettre en commun les pratiques les plus efficaces et les enseignements tirés de l'expérience pour contribuer à la prévention des catastrophes dans le contexte de la réalisation d'un développement durable, et recenser les lacunes et les difficultés rencontrées; d) mieux faire connaître l'importance des politiques de prévention des catastrophes de manière à en faciliter la mise en œuvre; et e) faire en sorte que les informations ayant trait aux catastrophes naturelles soient plus fiables et que, dans toutes les régions, le public et les organismes de gestion des catastrophes aient davantage accès aux informations utiles.

3. La Conférence devra marquer une étape importante dans la réduction des risques de catastrophe. Organisée en trois parties, un débat intergouvernemental, un débat thématique visant l'échange de connaissances, et une réunion ouverte au public, la Conférence sera une occasion exceptionnelle de promouvoir une démarche

stratégique, à tous les niveaux, de réduction des risques et de la vulnérabilité aux catastrophes naturelles. Ses conclusions devraient guider et inciter les gouvernements et les dirigeants à prêter une attention plus grande au fait que les catastrophes continuent à se multiplier et demeurent un obstacle majeur au développement durable et à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. La Conférence devrait également inciter à recenser les moyens pratiques d'intégrer des mesures de réduction des risques dans les mesures prises pour réduire la pauvreté.

4. Les principaux avantages de la Conférence devraient se concrétiser dans les domaines suivants :

a) Une prise de conscience plus nette, notamment sur le plan politique, de la nécessité d'agir pour réduire le risque de catastrophe, et pour cela, de mobiliser des ressources nationales et internationales;

b) L'évaluation des pratiques optimales, des réalisations et des contraintes;

c) Des instructions et des objectifs plus précis, aux niveaux national, local, régional et international;

d) L'adoption d'un ensemble d'objectifs et de priorités spécifiques pour l'action et le mécanisme de suivi afin de guider et de stimuler les opérations de réduction des risques de catastrophe;

e) L'encouragement à définir et à poursuivre des objectifs nationaux, pour mieux répondre aux priorités d'action convenues;

f) Le lancement de partenariats, ayant expressément pour tâche de faciliter l'application des résultats de la Conférence et liés aux partenariats prévus par la Commission du développement durable;

5. Le succès de la Conférence dépendra d'un accord sur les différents éléments d'un programme d'action pour la réduction des risques de catastrophe pour la période 2005-2015 (Projet de titre : « Aider les nations et les populations à mieux résister aux catastrophes dans l'optique du développement durable »). Le projet de programme s'appuie sur les conclusions préliminaires et sur un plan actualisé résultant de l'examen de la Stratégie de Yokohama et de son Plan d'action. La fin de la période 2005-2015 coïncidera avec l'examen, auquel procédera la Commission du développement durable, des moyens de gestion des catastrophes et de la réduction de la vulnérabilité, durant le cinquième cycle (2014-2015) des activités de la Commission destinées à assurer le suivi du Sommet mondial pour le développement durable.

6. Un comité préparatoire intergouvernemental a été établi pour examiner et guider les préparatifs de la Conférence; les membres d'un bureau ont été élus, compte tenu d'une répartition géographique équitable<sup>3</sup>. À sa première session, tenue à Genève les 6 et 7 mai 2004, le Comité préparatoire a passé en revue les aspects de procédure et d'organisation des préparatifs de la Conférence et a examiné plusieurs questions de fond. Par la suite, le secrétariat de la Stratégie a élaboré un projet de programme examiné par les États Membres, dans la perspective de la deuxième session du Comité préparatoire qui se tiendra à Genève les 10 et 11 octobre 2004.

7. La neuvième réunion de l'Équipe spéciale de la Stratégie de prévention des catastrophes naturelles, qui s'est tenue en mai 2004, a apporté une contribution

supplémentaire à ce processus. L'Équipe spéciale a créé un groupe de travail qui donnera des directives précises sur le travail de fond qu'accomplira la Conférence. Avec l'aval du Comité préparatoire et l'appui du Programme des Nations Unies pour le développement, le secrétariat de la Stratégie a organisé un dialogue en ligne du 15 juin au 21 juillet 2004. Soixante pays ont soumis des renseignements structurés au secrétariat de la Stratégie, sur leurs activités, les progrès accomplis, les difficultés rencontrées et des exemples de pratiques optimales de prévention des catastrophes. Le PNUD a aidé certains pays à préparer leur communication.

8. Les réunions thématiques de la Conférence seront regroupées autour de cinq thèmes<sup>4</sup>, qui correspondent aux principales conclusions de l'examen de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama, le plan actualisé pour la réduction du risque de catastrophe et les principaux éléments du projet de programme d'action. Le débat thématique portera surtout sur les pratiques optimales et leur mise en œuvre et comprendra une séance régionale, au cours de laquelle les différentes régions pourront faire part de leur expérience et des enseignements dégagés. En outre, trois tables rondes, réunissant des personnalités de haut niveau, examineront les questions d'importance critique pour une réduction des risques de catastrophe : a) « Risque de catastrophe : le prochain problème de développement », sur la nécessité de modifier considérablement les politiques suivies et d'adopter de nouveaux mécanismes de financement pour réduire les risques de catastrophe, dans le cadre de l'action de développement; b) « Apprendre à vivre avec le risque », sur la nécessité d'une action éducative et d'une prise de conscience, dans l'optique de la Décennie des Nations Unies pour l'éducation au service du développement durable (2005-2014); et c) « Risques nouveaux : ce qui nous attend demain », afin d'examiner les problèmes nouveaux qui pourraient se poser dans des scénarios de risque environnemental, urbain et climatologique. En outre, il y aura un forum ouvert au public, au cours duquel les gouvernements, les organisations de la société civile, les grands établissements techniques et universitaires et le secteur privé diffuseront des informations et présenteront des expositions.

9. Au secrétariat de la Stratégie, un service est expressément chargé de coordonner les préparatifs de la Conférence. Il coopère étroitement avec les autorités japonaises et notamment celles de la Préfecture de Hyogo. Le Gouvernement japonais a promis une contribution de 2,5 millions de dollars pour couvrir les coûts de la Conférence. Des fonds supplémentaires sont recherchés, pour couvrir les frais de voyage des délégations venant de pays en développement assistant à la Conférence et à la deuxième session du Comité préparatoire. On trouvera des informations sur les préparatifs de la Conférence à l'adresse suivante : <[www.unisdr.org/wcdr](http://www.unisdr.org/wcdr)>.

## **B. Examen de la Stratégie de Yokohama : consultations régionales et thématiques**

10. Le processus engagé répond à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/256, en vue d'un examen des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la Stratégie de Yokohama et de son Plan d'action, a abouti à plusieurs activités décrites plus haut (voir sect. A) et offre la base des délibérations ainsi que des engagements qui seront souscrits à la Conférence. Des résultats préliminaires montrent que la Stratégie de Yokohama demeure un moyen puissant de guider la réduction des risques de catastrophe et que des progrès sensibles ont été accomplis

dans certains domaines, notamment dans l'intégration, dans les secteurs de développement, de la gestion des risques de catastrophe. Il existe de nombreux exemples de pratiques optimales; les enseignements dégagés ont bien été assimilés ou confirmés. Cependant, l'examen montre que les progrès sont toujours gravement handicapés par une absence de mise en œuvre systématique et par l'augmentation progressive des facteurs de risque. Il est évident que, pour renforcer une résistance nationale et locale aux risques naturels et pour protéger les vies humaines et les moyens d'existence, une démarche plus systématique et une volonté plus grande des gouvernements sont nécessaires. Les réunions régionales et thématiques tenues en 2003 et 2004 ont apporté une contribution pertinente à la fois au regard de cet examen et du programme de la Conférence.

11. En Asie, des réunions régionales ont eu lieu au Cambodge, au Bangladesh, aux Philippines et en Chine avec l'appui des gouvernements, du Centre asiatique pour la prévention des catastrophes, du Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes et de l'ONU. S'appuyant sur les constatations dégagées par ces réunions, la Déclaration de Beijing sur la Conférence mondiale de 2005 sur la prévention des catastrophes, adoptée en mai 2004 par les représentants de 18 pays et de six organisations internationales, expose une perspective proprement asiatique sur la coopération et la collaboration régionales et sur l'intégration de la prévention des catastrophes dans la planification du développement, les politiques de développement et leur mise en œuvre. La Déclaration appelle à renforcer la volonté politique d'action et à augmenter l'investissement financier consacré à la prévention des catastrophes et à la mise en œuvre d'un programme d'action composé d'objectifs concrets pour aider les collectivités locales à mieux résister aux catastrophes.

12. Une consultation régionale africaine, où plus de 30 pays africains étaient représentés, a été convoquée en juin 2004 par l'Union africaine et par le secrétariat du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD) à Johannesburg (Afrique du Sud), avec l'appui du PNUD, de la Banque mondiale et du secrétariat de la Stratégie; elle a offert des directives à long terme et des recommandations spécifiques pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les activités de développement durable à tous les niveaux. Cette consultation a formulé la Stratégie régionale africaine pour la réduction des risques de catastrophe, qui a été adoptée en juillet 2004 par les ministres africains de l'environnement, avec l'appui ultérieur des chefs d'État et de gouvernement des pays africains à la troisième session ordinaire de l'Assemblée de l'Union africaine, qui s'est tenue en juillet 2004 à Addis-Abeba. Dans sa décision AU/Dec.38 (III), l'Assemblée de l'Union africaine a donné pour instructions à la Commission de l'Union africaine et au secrétariat du NEPAD de travailler étroitement avec les partenaires de la Stratégie pour élaborer un programme de travail permettant aux États membres d'intégrer la prévention des catastrophes dans le développement national. La consultation régionale a souligné que l'investissement consacré à la réduction du risque de catastrophe servait en quelque sorte de police d'assurance pour protéger l'investissement et les progrès du développement en Afrique.

13. Les pays du Pacifique Sud ont, ensemble, élaboré un document précisant leur position au sujet de la Conférence mondiale pour la prévention des catastrophes et un projet de plan d'action stratégique de la région du Pacifique pour la réduction du risque de catastrophe, lors d'un atelier de parties prenantes à l'échelle de la région réuni aux Fidji, en juin 2004, qui était organisé par la Commission de géoscience

appliquée du Pacifique Sud avec l'appui de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Ce plan offre un cadre facilement adaptable en vue d'une application accélérée de la Stratégie et du Plan d'action de Yokohama et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg ainsi que de directives pour la solution de problèmes régionaux, actuels et nouveaux, pour la décennie à venir. Ce plan aide également à rationaliser l'aide des donateurs et encourage ainsi l'adoption d'une démarche systématique de prévention des catastrophes. En outre, il servira de base à la poursuite de l'initiative sur la vulnérabilité et la gestion du risque de catastrophe, du partenariat réunissant la région du Pacifique Sud et le Sommet mondial pour le développement durable.

14. Plusieurs consultations ont eu lieu ou auront bientôt lieu en Amérique latine et dans les Caraïbes. En décembre 2003, le Centre de l'Amérique centrale pour la coordination de la prévention des catastrophes, en collaboration avec le PNUD, le secrétariat de la Stratégie, l'Organisation panaméricaine de la santé (PAHO), la Banque d'intégration économique de l'Amérique centrale et d'autres organismes, a organisé le forum « Mitch + 5 » afin de faire le bilan des progrès accomplis dans la gestion des risques de catastrophe depuis l'ouragan Mitch, qui a dévasté la région en 1998, et pour contribuer à la préparation de la Conférence. Ce forum a été précédé par plusieurs ateliers multisectoriels dans cinq pays et a formulé plusieurs recommandations concrètes. Des représentants et des experts rassemblés à la réunion latino-américaine portant sur le thème « Réduction de la vulnérabilité en santé publique : hôpitaux et adduction d'eau potable » tenue à Managua en avril 2004, et la réunion des Caraïbes sur la réduction des risques dans les centres de soins, tenue à Port of Spain en mai 2004, ont formulé des recommandations en vue de la prévention des catastrophes dans les établissements de soins et au sujet des systèmes d'adduction d'eau, dans chaque région.

15. La Commission européenne s'occupe activement de préparer la Conférence grâce à des consultations internes. Les parties à l'Accord sur les risques majeurs du Conseil de l'Europe ont également discuté de la Conférence, à Rabat (Maroc), en décembre 2003, et à Paris, en juin 2004.

16. La Fédération internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge a examiné les problèmes de la réduction des risques de catastrophe à sa vingt-huitième Conférence internationale, tenue à Genève en décembre 2003. Les participants ont adopté l'Agenda pour l'action humanitaire, qui est d'une grande pertinence aussi bien du point de vue de l'examen de la Stratégie de Yokohama que du programme de la Conférence mondiale. Il inclut un engagement de réduire au minimum l'impact des catastrophes naturelles sur les populations vulnérables, par l'application de mesures visant à réduire les risques et à améliorer l'état de préparation et les mécanismes de prévention.

17. La deuxième Conférence internationale sur l'alerte rapide, tenue à Bonn en octobre 2003, et les consultations régionales qui avaient eu lieu auparavant ont permis de dégager d'importantes conclusions et de formuler plusieurs recommandations qui ont été consignées dans un nouveau programme de développement de l'alerte rapide et qui constituent des contributions à la Conférence mondiale (voir <[www.ewc2.org](http://www.ewc2.org)>).

### C. L'Équipe spéciale interinstitutions pour la prévention des catastrophes

18. L'Équipe spéciale<sup>5</sup> a continué à évoluer; elle a adapté son programme aux besoins de la politique actuellement suivie et s'est orientée vers de nouveaux domaines de travail, où des questions nouvelles sont abordées, suivant en cela les recommandations consignées dans le dernier rapport sur la mise en œuvre de la Stratégie (A/58/277). Il s'agit avant tout de renforcer l'Équipe spéciale, qui est un mécanisme mondial où s'élaborent des stratégies et des politiques de prévention des catastrophes et d'améliorer leur coordination. L'Équipe spéciale sera donc une tribune qui permettra de débattre, de coordonner et d'apporter une impulsion à des activités, par la collaboration, l'organisation de groupes de travail et la conception de programmes d'action. Les domaines prioritaires du programme de travail pour 2004 sont les suivants :

a) Pilotage et soutien des grands processus d'orientation en cours, en particulier dans leurs rapports avec les préparatifs de la Conférence, notamment par une contribution sur le fond à l'exécution du programme et à la coordination des séances thématiques; un bilan, à l'échelle mondiale, des progrès accomplis dans la mise en œuvre des mesures de prévention des catastrophes figurant dans la Stratégie de Yokohama et dans son plan d'action, et l'intégration, dans le développement durable, de la prévention des catastrophes, dans la perspective du suivi et du Sommet mondial pour le développement durable;

b) Meilleure réduction des risques de catastrophe en Afrique, par le développement d'un réseau, le recensement des besoins et des capacités et l'élaboration d'une stratégie. Un nouveau groupe de travail a été créé, sous l'égide des secrétariats de l'Union africaine et du NEPAD;

c) Adaptation au changement climatique et aux événements météorologiques extrêmes. Un nouveau groupe de travail, dirigé par l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le PNUD, vise à promouvoir une réduction du risque de catastrophe dans l'optique de l'adaptation aux changements climatiques;

d) Données sur les impacts, leurs risques et la vulnérabilité. Présidé par le PNUD, le Groupe de travail sur le risque, la vulnérabilité et l'étude d'impact a élaboré des indices et des indicateurs, amélioré l'ensemble des données mondiales comportant des données nationales normalisées et développé un système de numérotation des catastrophes, permettant de mieux les identifier (voir : <[www.glidenumber.net](http://www.glidenumber.net)>);

e) Risque et vulnérabilité des zones urbaines. Sous l'impulsion du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et du PNUD, les travaux accomplis dans ce domaine consistent notamment à procéder à un inventaire interactif, sur Internet, des instruments d'analyse des risques et d'évaluation de la vulnérabilité, qui comprend un système visant à aider les utilisateurs à repérer les instruments les plus indiqués (voir : <<http://hq.unhabitat.org/rdmu/isdr/default.asp>>) et appuie l'organisation d'une réunion préparatoire, à Madrid, sur les risques et la vulnérabilité des zones urbaines, ainsi qu'une session sur la question au Forum mondial des villes qui se tiendra en septembre 2004 à Barcelone (Espagne).

19. L'Équipe spéciale continue aussi à suivre l'évolution de nouvelles initiatives, de nouveaux réseaux et de nouveaux programmes découlant de ses travaux antérieurs sur El Niño, sur l'alerte rapide et sur les feux de brousse.

#### **D. Principales activités des partenaires et relations avec eux**

20. Les institutions spécialisées des Nations Unies et les programmes et organes régionaux, ainsi que plusieurs organisations de la société civile ont apporté des contributions de fond à la mise en œuvre de la Stratégie, en particulier par des partenariats et avec l'appui d'organismes d'exécution nationaux et locaux. Ces partenariats sont brièvement décrits ici.

##### **Gestion publique**

21. La prévention des catastrophes ne peut réussir que si les autorités nationales et les organismes internationaux de développement reconnaissent qu'il est important de recenser, d'évaluer et de gérer les risques avant que les catastrophes se produisent. Cela suppose une conjugaison d'efforts de développement, d'actions humanitaires et d'actions environnementales dans les différents milieux concernés, ce qui demeure une tâche ardue, et l'intégration de la réduction du risque de catastrophe dans la planification nationale, notamment la politique de dépaupérisation. Les mesures prises sont notamment la formulation d'une législation appropriée, l'affectation de crédits budgétaires suffisants et la désignation d'autorités compétentes, en particulier par la décentralisation des responsabilités au profit des collectivités territoriales et locales, qui peuvent ainsi participer aux décisions.

22. Le PNUD, avec une contribution du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et du secrétariat de la Stratégie, parmi d'autres, a publié au début de 2004 un rapport intitulé « Reducing disaster risk: a challenge for development ». S'appuyant sur une analyse statistique des données recueillies, les auteurs ont cherché à améliorer la connaissance, à l'échelle mondiale, de la relation entre développement et risque de catastrophe. Le rapport présente un indice mondial du risque de catastrophe, qui mesure la vulnérabilité relative des pays aux séismes, aux cyclones tropicaux, aux inondations, et recense les facteurs de développement, telle que la bonne gouvernance, qui peuvent aider à réduire les risques, ainsi que les diverses options d'une politique de réduction des risques de catastrophe. Le PNUD joue également un rôle important dans la mise au point d'outils appropriés pour intégrer la prévention des catastrophes dans l'action de développement, et la conception et la mise en œuvre de stratégies de prévention des catastrophes et de programmes de création de capacités à cet effet.

##### **Initiatives interinstitutions – gestion des connaissances**

23. Pour que la prévention des catastrophes ne reste pas sans lendemain, il faut en priorité former des ressources humaines. Cette nécessité est abordée dans le cadre de plusieurs initiatives prises par l'ONU. Le slogan de la campagne menée par la Stratégie de prévention des catastrophes en 2004 est « Tirer les enseignements des catastrophes d'aujourd'hui pour prévenir celles de demain » : il s'agit de faire largement prendre conscience des possibilités effectives de réduire les risques.

24. Le Programme interinstitutions de formation à la gestion des catastrophes, administré par le PNUD avec le soutien du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, entreprend, en 2004, un examen de l'orientation générale et de l'objet de cette formation et de la valeur ajoutée par elle. On examinera les prémisses et les objectifs du programme à la lumière des tendances actuelles et des problèmes futurs, et en fonction de ce qui est attendu des équipes des Nations Unies dans les pays frappés par les catastrophes, leurs fonctions, leur rôle, leurs compétences et les résultats attendus, dans la prévention des catastrophes et la réduction des risques.

25. Le Comité permanent interinstitutions de la coordination des affaires humanitaires a créé une équipe spéciale sur les catastrophes naturelles, qui est dirigée par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge. Le secrétariat de la Stratégie a apporté une contribution à ses travaux pour ce qui concerne les relations entre la capacité de réaction, la réduction effective du risque de catastrophe et le recensement des pays vulnérables. Cette équipe spéciale cherche à améliorer la coordination de la préparation aux catastrophes et organise des projets pilotes dans certains pays vulnérables.

#### **Action préventive et réduction des risques au niveau des collectivités locales**

26. Il faut donner aux collectivités locales les moyens de mieux résister aux risques de catastrophe et de réduire effectivement les risques.

27. De nombreuses collectivités locales, associations locales et organisations non gouvernementales, notamment le mouvement de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, sont favorables à une démarche centrée sur la collectivité locale. En outre, le PNUD a mis en œuvre un programme de gestion des risques au niveau local. Le Centre des Nations Unies pour le développement régional, dans son projet intitulé « Viabilité de la gestion communautaire des catastrophes (2004-2005) », développe les pratiques optimales de gestion communautaire des catastrophes, élabore des recommandations et un cadre d'action à long terme, par des interventions au niveau local, afin de soutenir les initiatives des collectivités locales, la création de partenariats et la diffusion de directives et d'instruments.

28. La Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge organise un certain nombre de projets interinstitutions, notamment le projet « Sphère » et le Consortium ProVention, qui élargissent les approches suivies en matière de prévention du risque de catastrophe, d'action préventive et de réduction des effets des catastrophes. La Fédération s'emploie activement à organiser les partenariats, comme en témoignent les accords signés avec le Consortium ProVention, l'Organisation des États américains, le Haut Commissariat pour les réfugiés (HCR) et le Programme alimentaire mondial (PAM); ces partenariats privilégient les stratégies de réduction des risques et préconisent l'acquisition d'une « culture » de la prévention. Le numéro de 2003 du rapport intitulé « World Disasters Report », publié par la Fédération, examine les problèmes d'éthique de l'aide, et le numéro de 2004 met l'accent sur l'action menée dans les collectivités locales désireuses de se protéger contre les catastrophes.

#### **Évaluation scientifique des risques, suivi et alerte rapide**

29. L'évaluation et le suivi des risques demeurent le point de départ incontournable de la prévention des catastrophes et du développement de systèmes

de gestion des informations essentielles. Certains risques sont insidieux et n'apparaissent que lentement : c'est le cas de la sécheresse et du changement climatique, des effets de la croissance économique et de l'urbanisation, et ces risques acquièrent une importance grandissante. Des stratégies d'alerte cohérentes et centrées sur les individus doivent donc être élaborées, pour que l'alerte soit donnée au bon moment et pour que ceux qui sont exposés à ces risques soient capables d'y répondre.

30. L'Organisation météorologique mondiale a adopté un plan détaillé pour la réalisation de son programme de prévention des catastrophes naturelles et d'atténuation de leurs effets. Elle coordonne également un programme international de recherche de 10 ans afin d'améliorer les prévisions des événements météorologiques majeurs et l'utilisation de ces prévisions dans les décisions; elle élabore un système d'alerte climatologique afin d'aider à appliquer les projections saisonnières à la gestion des catastrophes. L'OMM met en œuvre plusieurs initiatives visant à améliorer la prévision des inondations et les pratiques associées, afin de réduire les pertes sociales, économiques et environnementales et, avec le secrétariat de la Stratégie, elle coordonne la rédaction du chapitre sur la gestion des risques des catastrophes de la seconde édition du *Rapport mondial sur l'eau*.

31. À sa trente et unième session, la Conférence générale de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a adopté un axe d'action important destiné à mieux prévenir les catastrophes et à assurer la planification préalable, dans son programme-budget 2004-2005. Il s'agit d'encourager les États Membres à aborder la problématique des risques naturels dans une optique sectorielle et intersectorielle, et à utiliser au mieux les connaissances et expertises scientifiques, en particulier dans les zones vulnérables des pays les moins avancés, dans les mégapoles, ainsi que dans les petites îles et les zones côtières. L'action entreprise vise à créer des capacités et à faciliter la mise au point, l'essai et la diffusion de matériaux et instruments d'information et de formation.

32. Les applications des techniques spatiales et des télécommunications à la prévention des catastrophes, en particulier les solutions peu coûteuses et à impact important, utiles pour les collectivités vulnérables des pays en développement, sont étudiées par le Bureau des affaires spatiales, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace et son équipe d'action pour la gestion des catastrophes, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, l'Agence spatiale européenne, l'Initiative de surveillance mondiale pour l'environnement et la sécurité, diverses autres agences spatiales et le Groupe spécial d'observation de la terre. Plusieurs organismes des Nations Unies, le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, l'Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche et le Centre européen de recherches nucléaires (CERN), par le canal d'UNOSAT travaillent à la confection de cartes et à la confection de divers outils de gestion des catastrophes et de réduction des risques. Plusieurs pays présents au deuxième Sommet d'observation de la Terre, organisé en avril 2004 à Tokyo, ont adopté un plan de 10 ans (2005-2015) pour la mise en œuvre d'observations détaillées, coordonnées et régulières de la planète. Ils ont lancé un système intégré d'ensemble d'observations de la planète, à cette fin, dont l'un des objectifs essentiels est de réduire les pertes de vies humaines et d'équipements entraînées par les catastrophes naturelles ou causées par l'homme et de mieux comprendre, évaluer et prédire les événements météorologiques et la variabilité et l'évolution du climat. Le Sommet mondial sur la

société de l'information (qui s'est tenu à Genève en décembre 2003) a constaté le grand intérêt potentiel des applications téléinformatiques à la prévention des catastrophes et à la réalisation des objectifs de développement.

### **Réduction des facteurs de risques sous-jacents**

33. Les techniques de gestion de l'environnement et des ressources naturelles qui permettraient de réduire les risques de catastrophe sont nettement sous-utilisées. Les instruments financiers et socioéconomiques, de bonnes politiques d'aménagement du territoire et l'application de ces instruments à l'agriculture, à la santé publique et à l'équipement du pays sont également nécessaires pour éviter que n'apparaissent des risques et des vulnérabilités supplémentaires. Après une catastrophe, la période de relèvement est une occasion unique d'introduire ces mesures de prévention.

34. Le PNUE cherche à bien faire comprendre l'importance des corrélations entre dégradation de l'environnement, risque de catastrophe et vulnérabilité aux catastrophes, par des concertations entre experts sur la prévention des catastrophes et la gestion des urgences environnementales en Afrique, par des ateliers nationaux et par la publication de bulletins et de publications à l'intention de groupes cibles. Le Programme du PNUE pour la sensibilisation et la préparation aux accidents industriels au niveau local a récemment modifié son approche essentiellement sectorielle pour l'élargir au niveau territorial intégré, afin de mieux gérer les risques et remédier aux catastrophes résultant d'accidents technologiques et d'urgences environnementales.

35. L'actuel plan à moyen terme (2002-2007) de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a établi un Groupe d'action interdépartemental prioritaire, qui travaille sur la prévention des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et l'action préventive, ainsi que sur les secours à apporter après une urgence et sur le relèvement. La FAO est activement impliquée dans la réduction des risques de catastrophe – par exemple par la promotion du développement, de la gestion et de l'utilisation de systèmes d'information sur l'insécurité et la vulnérabilité alimentaires, et en contribuant aux efforts accomplis par les institutions locales pour réduire la vulnérabilité aux catastrophes. Quarante pays environ, dans le monde, ont ainsi créé des systèmes d'alerte rapide aux niveaux national et régional s'occupant de sécurité alimentaire avec l'assistance de la FAO; la FAO et le PAM travaillent en relation étroite pour améliorer la sécurité alimentaire.

36. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) a apporté sa contribution à une gestion systématique des effets des catastrophes, s'écartant d'un modèle de préparation et de réponse aux situations d'urgence, pour s'orienter vers un modèle privilégiant une plus grande sécurité des centres de soins et des systèmes d'adduction d'eau potable dans divers pays, comme le Népal, et en Amérique latine et dans les Caraïbes. De nombreux pays de l'Europe de l'Est reconstituent progressivement leurs systèmes d'alerte rapide et de réaction aux urgences. Conformément à l'approche par pays appliquée par l'OMS, l'action menée par elle au niveau des pays continue à intégrer les actions humanitaires et les activités de développement.

37. On trouvera de plus amples renseignements sur l'activité des partenaires à l'adresse : <[www.unisdr.org](http://www.unisdr.org)>.

## **E. Secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes**

38. Le programme de travail du secrétariat de la Stratégie s'organise autour de quatre priorités : élaboration de politiques et de stratégies; plaidoyer et sensibilisation du public; gestion et diffusion de l'information; et renforcement des réseaux et partenariats aux fins de l'application des mesures de réduction des risques de catastrophe. Des programmes régionaux de sensibilisation ont été lancés en Amérique latine et dans les Caraïbes, en Afrique et, dernièrement, en Asie et dans le Pacifique. Le secrétariat continue de travailler en étroite coopération avec de nombreux autres organismes, en particulier avec le PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires qui sont ses partenaires privilégiés, ainsi qu'avec d'autres membres de l'Équipe spéciale de la Stratégie. Pour la période 2004-2005, il devra, en priorité :

a) Réexaminer la Stratégie de Yokohama, préparer la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes et faire en sorte que la réduction des risques de catastrophe soit une des priorités internationales;

b) Arrêter un ensemble de principes cohérents pour l'orientation et le suivi de la réduction des risques de catastrophe et rédiger le projet de document, qui doit être adopté à l'issue de la Conférence;

c) Renforcer la dimension régionale de la Stratégie et les partenariats régionaux, en particulier en Afrique, en Asie et en Asie centrale, en mettant l'accent sur la mise en place de mécanismes nationaux de prévention des catastrophes;

d) Consolider un programme de promotion des systèmes d'alerte rapide, qui serait établi à Bonn;

e) Améliorer les systèmes de diffusion et d'échange d'informations nécessaires à la réduction des risques de catastrophe, notamment en modernisant le site Web <[www.unisdr.org](http://www.unisdr.org)> et en publiant les documents d'information dans d'autres langues;

f) Mettre en place le dispositif de mise en œuvre de la Stratégie et un ensemble solide de mécanismes chargés de la réduction des risques de catastrophe, à l'intérieur du système des Nations Unies.

### **Élaboration de politiques et de stratégies**

39. Sur les conseils de l'Équipe spéciale, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a participé à l'examen de deux ans, entrepris actuellement par la Commission pour le développement durable, sur l'eau, l'hygiène publique et les établissements humains. Il en ressort que la réduction des risques de catastrophe touche à ces trois domaines. Le secrétariat de la Stratégie a également commencé l'examen du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et les préparatifs de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement. En collaboration avec le Département des affaires économiques et sociales, il a dressé la liste des mesures de réduction des risques de catastrophe recommandées à l'issue des trois réunions régionales préparatoires qui ont précédé la réunion internationale.

Les mesures proposées par le secrétariat face aux changements climatiques sont décrites à la section II ci-après.

### **Cadre d'orientation et de suivi de la réduction des risques de catastrophe**

40. Le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes a arrêté, en coopération avec le PNUD, un ensemble de principes fondamentaux pour la réduction systématique des risques de catastrophe. Ces principes servent d'abord à l'orientation et au suivi des politiques et activités nationales mais peuvent néanmoins être utilisés ou adaptés à d'autres fins, comme la planification des travaux de recherche, l'établissement des programmes de formation ou les activités locales. Ils sont affichés sur le site Web de la Stratégie.

### **Mécanismes nationaux de prévention des catastrophes**

41. En collaboration avec le PNUD et des organismes régionaux, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes favorise le recours aux mécanismes nationaux pour réduire les risques de catastrophe. Ainsi, il encourage la création d'institutions et de réseaux nationaux, renforce les relations avec les partenaires nationaux et les incite à faire de même entre eux, et cherche à consolider, par le dialogue, sa coopération avec les mécanismes nationaux. Depuis novembre 2003, des mécanismes nationaux de prévention des catastrophes ont été créés aux Comores, au Costa Rica, en Équateur et dans la Fédération de Russie, et d'importantes mesures ont été prises en ce sens au Burundi, en République démocratique du Congo, au Ghana, au Kenya et au Rwanda. La liste des coordonnateurs nationaux de la Stratégie, qu'on peut consulter sur son site Web, est en train de s'allonger et sera bientôt complétée par des profils de pays.

### **Dimension régionale**

42. Les participants à la neuvième session de l'Équipe spéciale interinstitutions et à la première session du comité préparatoire de la Conférence ont souligné que les mécanismes régionaux devaient faire en sorte que des mesures et des méthodes efficaces soient adoptées pour réduire les risques de catastrophe.

#### *Afrique*

43. Le programme de sensibilisation pour l'Afrique, qui a été lancé par la Stratégie en 2002 et dont le personnel partage les locaux du PNUE, a été renforcé en 2004 grâce à une contribution supplémentaire de la Norvège et de l'Allemagne. L'objectif est de favoriser la réduction des risques de catastrophe, d'en faire un élément du développement durable de l'Afrique et de renforcer le contrôle de l'Afrique sur les initiatives de prévention des catastrophes dans la région, par des modalités associant la Commission de l'Union africaine, le secrétariat du NEPAD, la Banque africaine de développement, d'autres institutions régionales et des fonctionnaires et experts. Cela a abouti à l'élaboration d'une stratégie africaine pour la réduction des risques de catastrophe (voir par. 12).

44. En raison de ces avancées, les priorités sont en train de changer, les catastrophes naturelles étant à présent prises en compte dans la gestion des risques et le développement. Les entités régionales et les organismes des Nations Unies se préoccupent de plus en plus de la mise en place de mécanismes nationaux. Le programme de sensibilisation pour l'Afrique a appuyé l'élaboration d'activités et de

documents pédagogiques qui faisaient ressortir la corrélation entre la prévention des catastrophes et la gestion publique, l'eau et l'environnement. Comme suite à l'action de sensibilisation des femmes à la question, des mesures seront proposées pour la prise en compte des problèmes liés à la condition féminine dans la prévention des catastrophes. L'augmentation du nombre de visiteurs du site Web régional <www.unisrafrica.org>, la diffusion en plusieurs langues de la revue semestrielle consacrée à la prévention des catastrophes en Afrique (*Disaster Reduction in Africa – ISDR Informs*) et la célébration de la Journée internationale de la prévention des catastrophes naturelles démontrent l'intérêt croissant de la région pour cette question.

#### *Amérique latine et Caraïbes*

45. Entre autres retombées importantes du programme régional de sensibilisation, établi dans les locaux de l'Organisation panaméricaine de la santé et financé principalement par la Suède, on note que beaucoup de nouveaux intervenants, tels que les ministères du plan, s'appliquent plus résolument à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies de prévention des catastrophes. Ainsi, le Secrétariat général de la Communauté andine a mis au point, avec l'aide du PNUD et de la Société andine de développement, une stratégie andine de prévention des catastrophes naturelles et d'intervention en cas de catastrophe. Cette stratégie comprend des mesures concrètes touchant notamment les secteurs de l'agriculture, de l'énergie, de l'eau, de la santé et de l'hygiène publique et de l'aménagement du territoire. Les synergies entre les intervenants nationaux, régionaux et internationaux et la coordination des priorités et la coopération horizontale entre les pays de la région en sont les moteurs. Approuvée par la quatrième réunion du Centre andin de prévention des catastrophes et d'intervention en cas de catastrophe (CARADE), cette stratégie a été adoptée par le Conseil des présidents des pays du Groupe andin en juillet 2004. Le programme de sensibilisation de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes s'est engagé aux côtés de l'Association des États de la Caraïbe pour renforcer l'application de la Stratégie chez les pays membres de l'Association (la Grande Caraïbe), et a intensifié sa collaboration dans le domaine de l'éducation à la prévention des catastrophes avec l'UNESCO, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et l'Organisation des États américains. Une réunion latino-américaine a été consacrée à l'examen de la situation dans le domaine de l'éducation à la prévention des catastrophes. La collaboration s'est également intensifiée avec la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge dans les domaines de l'information, de la communication et de l'éducation au niveau local.

46. Mené avec l'Organisation panaméricaine de la santé, le PNUD et le Centre de coordination pour la prévention des catastrophes naturelles en Amérique centrale, le programme de sensibilisation a pu toucher un plus large public. Une émission pédagogique radiophonique (feuilleton radiophonique) portant sur les séismes et les éruptions volcaniques est largement diffusée en Amérique latine; une nouvelle émission radiophonique sur les inondations et les ouragans destinée aux habitants anglophones des Caraïbes est en cours de réalisation en collaboration avec l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, l'Association des États de la Caraïbe, la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'Organisation panaméricaine de la santé. La collaboration régionale s'est renforcée ces derniers mois entre le secrétariat de la Stratégie, le

PNUD et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, qui se sont employés à répertorier les organismes s'intéressant au phénomène El Niño au Pérou et en Équateur et à mettre en place à cet effet un programme interinstitutions qui serait mis en œuvre avec le concours des organismes en place tels que le Centre international de recherche sur El Niño et le Programme andin sur la prévention et l'atténuation des risques.

47. L'établissement du partenariat avec les pays d'Asie à la troisième Conférence asiatique sur la prévention des catastrophes naturelles tenue en 2004 reflète la volonté d'étendre la collaboration avec les autres organismes qui ont lancé leurs propres programmes dans la région, l'objectif étant de parvenir ensemble à un programme régional de sensibilisation. Au nombre des partenaires figurent le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes, le Centre asiatique de prévention des catastrophes, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, le PNUD et le secrétariat de la Stratégie. Ce dernier a renforcé sa présence dans la région en utilisant les services d'un membre du personnel du Bureau de la coordination des affaires humanitaires à Kobé (Japon) et d'un expert associé norvégien établi à Douchanbé (Tadjikistan) et chargé de la région de l'Asie centrale, qui travaille en étroite collaboration avec le PNUD et le Bureau. La Suède et la Norvège ont fourni les ressources nécessaires à ce partenariat avec les pays d'Asie.

48. En 2004, les gouvernements asiatiques se sont employés à regrouper les initiatives et politiques multisectorielles de réduction des risques de catastrophe. Il convient de noter à cet égard la mise en place du programme national pour la réduction de la vulnérabilité face aux catastrophes et le développement durable en Inde, le lancement du programme global de gestion des catastrophes au Bangladesh, l'ouverture du centre national de prévention des catastrophes en Chine et l'établissement d'un partenariat pluri-institutions pour l'atténuation des effets des catastrophes naturelles au Viet Nam. Au niveau sous-régional, le Comité de gestion des catastrophes de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ANASE) a lancé un programme régional de gestion des catastrophes (2004-2010), et la Commission du Mékong un programme quadriennal (2004-2007) de gestion des inondations et d'atténuation de leurs effets. Le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes a entrepris de nouvelles initiatives relatives aux prévisions météorologiques et l'atténuation des risques de catastrophe en zone urbaine en Asie du Sud et du Sud-Est et lancé un nouveau programme de renforcement de capacités pour la préparation en prévision des inondations dans le delta du Mékong. Le Centre asiatique de prévention des catastrophes et d'autres partenaires favorisent la gestion globale des risques de catastrophe et proposent à cet effet aux pays des solutions concrètes, telles que les méthodes d'établissement des cartes de risques, pour évaluer les risques auxquels ils sont exposés et leur vulnérabilité face aux catastrophes. Appuyé par la Suède, le Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes a effectué une étude sur la dégradation du milieu naturel et les risques de catastrophe en Asie. L'Université des Nations Unies a commencé un programme de réduction des risques d'inondation catastrophique en Asie et dans le Pacifique qui intègre la réduction des risques et la réduction de la vulnérabilité.

#### *Pacifique*

49. La mise en œuvre de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes est activement encouragée dans le Pacifique Sud avec l'aide de la Commission pour

les sciences de la terre dans le Pacifique Sud et le soutien financier de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande. Une campagne de mobilisation de haut niveau a permis aux gouvernements, dirigeants et hauts fonctionnaires, des îles du Pacifique de mieux comprendre l'utilité de la gamme d'activités de gestion et de réduction des risques de catastrophe. Les liens entre l'examen de 2004 du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement et la réunion internationale qui doit se tenir à Maurice sont largement compris. Les publics visés, élèves, particuliers et dirigeants, sont mieux informés du problème; les collectivités locales et les villages se montrent plus prompts à l'action, se lançant dans la gestion des risques de catastrophe et participant à l'élaboration d'un cadre national de planification de la gestion des catastrophes. Le nouveau Comité consultatif sur la formation à la gestion des situations d'urgence du Pacifique accorde des bourses d'études aux personnes souhaitant suivre une formation universitaire reconnue à la gestion des risques de catastrophe. Le dispositif régional de gestion globale des dangers et des risques préconisé par la Commission pour les sciences de la terre dans le Pacifique Sud est à présent utilisé par un certain nombre de pays insulaires du Pacifique Sud pour réduire les risques au niveau national et dans les projets de renforcement de capacités en matière de gestion des risques de catastrophe entrepris par la Banque mondiale aux Samoa et aux Tonga ainsi que dans un projet d'adaptation à l'évolution du climat à Kiribati. L'indice de vulnérabilité environnementale établi par la Commission pour les sciences de la terre dans le Pacifique Sud en collaboration avec le PNUE devrait en principe être utilisable à la fin de 2004 et sera d'une aide précieuse pour les dirigeants. La Commission coordonne activement les propositions de la région qui seront présentées à la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes et à la réunion internationale de Maurice.

### *Europe*

50. Les partenaires et les pays européens continuent d'entreprendre des activités sous-régionales et thématiques dans le cadre de la Stratégie. À la deuxième réunion des mécanismes nationaux européens, organisée par le Comité allemand de prévention des catastrophes en avril 2004, les participants ont discuté des priorités de la Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes et de la collaboration entre la Stratégie internationale de prévention des catastrophes et les mécanismes nationaux. Le Forum de la prévention des catastrophes en Europe centrale (comprenant l'Allemagne, la Hongrie, la Pologne, la République tchèque et la Slovaquie) a participé à une réunion organisée par le Comité national tchèque pour la prévention des catastrophes, avec le concours de l'OMM, où il a examiné ces questions et formulé des propositions. La Commission européenne et le Conseil de l'Europe s'emploient actuellement à améliorer leur politique de réduction des risques de catastrophe et à préparer la Conférence. Grâce à un accord passé avec le Centre commun de recherche de la Commission européenne, le secrétariat de la Stratégie a pu progresser dans l'étude des liens entre les dangers naturels et technologiques. Les inondations qui se sont produites en 2002 ont amené la région à prendre plusieurs mesures, notamment à mettre en place le système européen d'alerte aux crues, à améliorer les liens opérationnels entre prestataires de services et bénéficiaires et à concevoir un système européen d'information sur les inondations.

### **Promotion des systèmes d'alerte rapide**

51. La mise en forme du compte rendu de la deuxième Conférence internationale sur les systèmes d'alerte rapide tenue à Bonn en octobre 2003 et la compilation sur CD-ROM des documents de la Conférence ont été parachevées avec le concours du Comité allemand de prévention des catastrophes (voir <[www.ewc2.org](http://www.ewc2.org)>). Avec l'appui du Gouvernement allemand, le secrétariat de la Stratégie internationale de prévention de catastrophes a pu progresser considérablement dans la mise en place du mécanisme d'alerte rapide recommandé par la Conférence. Invités à une réunion spéciale, des experts ont défini des orientations pour le mécanisme en question et l'ont doté d'un programme de travail pour 2004. Le mécanisme d'alerte rapide doit étudier en permanence la question de l'alerte rapide et de la réduction des risques, et plaider pour un recours plus systématique aux systèmes d'alerte rapide. Il devra, entre autres tâches : établir ses capacités opérationnelles et ses produits initiaux; promouvoir l'utilisation des systèmes d'alerte rapide et faire en sorte qu'elle soit prise en compte dans les processus politiques internationaux, en particulier ceux associés à la Conférence; et encourager de façon générale les débats sur l'alerte rapide et les innovations en la matière, en mettant en place des réseaux, en produisant des données et en établissant des partenariats.

52. Ce mécanisme fournit de nouvelles ressources et un appui au Secrétariat de la Stratégie dans les domaines de l'alerte rapide et la réduction des risques et renforce son interaction avec plusieurs organismes des Nations Unies établis à Bonn, en particulier les secrétariats de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification, le Programme des Volontaires des Nations Unies et le Centre de recherche et de formation axé sur l'environnement et la sécurité humaine de l'Université des Nations Unies.

### **Diffusion de l'information**

53. L'année a été notamment marquée par la réorganisation complète du site Web de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes (<[www.unisdr.org](http://www.unisdr.org)>). Les améliorations apportées au contenu et à la présentation ont attiré un plus grand nombre de visiteurs. Grâce au soutien de la Suisse, on a pu commencer à constituer des bases de données relationnelles sur la prévention des catastrophes. La version révisée de la publication phare de la Stratégie, *Living with Risk: A Global Review of Disaster Reduction Initiatives*, n'est parue qu'en juillet 2004, mais il était possible, dès 2003, d'en consulter des extraits sur le site Web de la Stratégie. Cette nouvelle version, qui présente d'importantes améliorations, décrit, exemples concrets à l'appui, les tendances, les initiatives et les problèmes non résolus relatifs à la réduction des risques de catastrophe aux niveaux local, national, régional et international, avec des exemples concrets à l'appui.

## **F. Renforcement institutionnel de la Stratégie internationale de prévention des catastrophes**

54. Afin d'apporter un meilleur soutien à l'Équipe spéciale, aux gouvernements et plus généralement aux spécialistes de la prévention des catastrophes dans le monde, le secrétariat de la Stratégie a mis en œuvre en 2004 un système de planification axé sur les résultats, de façon à renforcer ses capacités. En outre, on procède

actuellement à un examen institutionnel interne de l'accord tripartite conclu entre le Bureau de la coordination des affaires humanitaires, le Programme des Nations Unies pour le développement et le secrétariat de la Stratégie. Cet examen portera également sur le Secrétariat de l'ONU et les institutions spécialisées. Il a comme objectif d'aider ce dernier à mieux prendre en compte tous les aspects de la gestion des catastrophes et des risques, y compris la coordination des secours, la préparation en prévision des catastrophes, l'atténuation de leurs effets et le relèvement, de manière à réduire les risques et la vulnérabilité face à de futures catastrophes naturelles et catastrophes écologiques et technologiques apparentées.

55. Le groupe d'appui au secrétariat de la Stratégie, composé d'États Membres, présidé par la Suisse et bénéficiant du soutien et de la participation du Secrétaire général adjoint aux affaires humanitaires, se réunit régulièrement pour donner des avis sur le programme de travail de la Stratégie et pour inciter à soutenir la Stratégie et le Fonds d'affectation spéciale et à participer à leur financement.

56. Le secrétariat de la Stratégie a publié en décembre 2003 un document visant à mobiliser des fonds pour l'exercice biennal 2004-2005, intitulé « An open opportunity to reduce disaster impacts: request for funding to support the International Strategy for Disaster Reduction and its secretariat ». En milieu d'année, le Fonds d'affectation spéciale avait reçu environ 70 % du montant estimatif des financements nécessaires au programme de travail annuel de base de l'Équipe spéciale et du secrétariat de la Stratégie. En 2004, des financements ont à ce jour été versés par les pays suivants : Afrique du Sud, Allemagne, Canada, Chypre, États-Unis, Japon, Norvège, Philippines, Royaume-Uni, Suède et Suisse. Les Gouvernements britannique – principal donateur – et suédois ont accordé un financement pluriannuel. Le nombre de donateurs a augmenté en 2004, en partie du fait de l'intérêt que suscitent les préparatifs de la Conférence. La quasi-totalité des financements provient d'administrations nationales s'occupant des affaires humanitaires. Il est également encourageant de constater que, cette année, le financement de petits projets a été pris en charge par les organismes de développement, phénomène souhaitable et qui devra s'imposer à l'avenir.

57. Des contributions en nature ont par ailleurs été faites. On citera par exemple l'appui apporté à la traduction en espagnol (projet canadien : Projet andin de géosciences) et en chinois (Administration chinoise de séismologie) de la version 2004 de « Living with Risks: A Global Review of Disaster Reduction Initiatives ». Des experts associés ont été détachés par le Japon (à Genève en 2003) et par la Norvège (pour l'Afrique et l'Asie en 2004). L'Organisation internationale de la francophonie a également mis à la disposition du secrétariat les services de stagiaires. Le Gouvernement de la Suisse a fourni au secrétariat de la Stratégie l'appui de consultants en développement organisationnel. Avec le concours du secrétariat de la Stratégie, le PNUD finance plusieurs initiatives menées à l'échelle régionale en Afrique et en Asie et fournit du personnel au secrétariat de la Stratégie, ainsi qu'aux fins des préparatifs nationaux entrepris dans la perspective de la Conférence. Le PNUE et l'Organisation panaméricaine de la santé apportent des contributions en nature aux programmes régionaux menés en Afrique et en Amérique latine et dans les Caraïbes, et l'OMM fournit des locaux à Genève.

58. Malgré ces précieuses contributions, le financement de la Stratégie demeure imprévisible, instable, de courte durée et insuffisant face aux demandes croissantes de services et d'assistance émanant des gouvernements et des organismes. Le

nombre de donateurs reste faible et les organismes de développement se signalent par leur absence. La mission principale – promouvoir et faciliter l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les programmes de développement et d'aide humanitaire des Nations Unies et lors de l'élaboration de politiques internationales – nécessite des sources de financement suffisamment diversifiées, durables et stables, y compris des crédits imputés sur le budget ordinaire de l'ONU. Cela sera encore plus important à partir de 2005, si l'on veut répondre aux demandes de réduction systématique des risques de catastrophe qui devraient faire suite à la Conférence.

## **II. Catastrophes naturelles et vulnérabilité**

59. Environ 80 % des dégâts causés par les catastrophes sont dus aux conditions météorologiques, et on redoute que les phénomènes météorologiques extrêmes s'aggravent encore à l'avenir. Les moyens dont disposent actuellement les pays et les collectivités pour faire face aux conditions météorologiques et climatiques, notamment aux manifestations d'El Niño, leur seront d'une grande utilité à l'avenir. C'est pourquoi les partenaires de la Stratégie s'efforcent de trouver des synergies entre les programmes de prévention des catastrophes, de gestion des risques climatiques et d'adaptation aux changements climatiques.

### **A. Changements climatiques et réduction des risques de catastrophe**

60. La coopération récente entre le secrétariat de la Stratégie et diverses organisations, dont le PNUD, le Centre d'étude sur les changements climatiques et les catastrophes de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et l'Office allemand de coopération technique vise entre autres à mieux faire savoir que la réduction des risques de catastrophe est un moyen de parvenir aux objectifs des politiques d'adaptation aux changements climatiques. Conformément à la résolution 58/215 de l'Assemblée générale, des déclarations ont été faites en 2003 et en 2004 lors de réunions de l'Organe subsidiaire de conseil scientifique et technologique de la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, afin qu'une plus grande importance soit accordée à la question dans le programme officiel de la Convention, et des communications ont également été présentées lors de manifestations parallèles.

61. En outre, le secrétariat a encouragé l'élaboration par divers partenaires d'un document directif consultatif dans lequel devraient être présentés les préoccupations interdépendantes des principaux groupes chargés de définir des politiques relatives aux catastrophes, aux changements climatiques et au développement, ainsi que des orientations concrètes et des exemples d'intégration de la réduction des risques de catastrophe à des projets d'adaptation et qui serait destiné aux analystes de politiques aussi bien qu'aux praticiens. Avec l'appui du Royaume-Uni, un projet exploratoire a été mené à bien en 2004, et l'idée a depuis été approuvée et adoptée par le Vulnerability and Adaptation Resource Group, un groupement réunissant pour la circonstance les principaux donateurs, banques de développement et organismes des Nations Unies. Un projet de rapport devrait être soumis pour examen à la dixième session de la Conférence des parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, ainsi qu'à la Conférence.

62. Entre autres activités, on s'est également employé à élargir la place faite aux risques de catastrophe dans la rédaction, par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, de ses rapports sur l'évaluation des changements climatiques et on a publié un bulletin d'information en ligne, *DR+CC infolink* (que l'on peut consulter sur le site Web de la Stratégie), visant à favoriser l'établissement de relations et l'échange d'informations entre les spécialistes de la réduction des risques de catastrophe et ceux des changements climatiques. Ces activités ont été entreprises en partenariat avec le PNUD et le Centre d'étude de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sur les changements climatiques et les catastrophes.

## **B. Coopération internationale visant à atténuer les effets du phénomène El Niño**

63. Après les manifestations de grande ampleur d'El Niño en 1997/1998, qui avaient eu d'importantes répercussions mondiales, entraînant notamment inondations et sécheresse dans de nombreuses régions du monde, ce phénomène climatique n'a eu que des conséquences relativement minimales et l'on prévoit actuellement que les conditions météorologiques resteront dans l'ensemble quasiment normales jusqu'à la fin de l'année 2004. Cependant, conformément à la résolution 52/200 de l'Assemblée régionale, la communauté internationale a continué à améliorer les moyens de prévoir les manifestations d'El Niño et de La Niña et d'y faire face. Il est maintenant possible d'utiliser les prévisions saisonnières d'anomalies climatiques pour mieux prévenir les catastrophes, même en l'absence de manifestations d'El Niño ou de La Niña (pour plus de précisions à ce sujet, voir <[www.wmo.int](http://www.wmo.int)> et <[iri.columbia.edu](http://iri.columbia.edu)>).

64. Le Centre international d'étude du phénomène El Niño, situé à Guayaquil (Équateur) et créé en 2003 par le Gouvernement équatorien et l'OMM, avec le concours du secrétariat de la Stratégie et à la demande d'États Membres des Nations Unies (voir résolution 56/194 de l'Assemblée générale) a progressé dans l'élaboration d'un conseil international, d'une stratégie d'appel de fonds et de projets précis. Pour appuyer cette initiative, le Programme andin de prévention des catastrophes de la Banque andine de développement effectue actuellement une étude organisationnelle visant à aider le Centre international de recherche à mieux structurer son organigramme et ses relations avec d'autres initiatives et organisations en rapport avec El Niño, en particulier dans les pays andins. On trouvera sur le site <[www.ciifeen-int.org](http://www.ciifeen-int.org)> des informations actualisées sur le Centre international de recherche.

## **III. Conclusions et recommandations**

65. La Conférence mondiale sur la prévention des catastrophes donnera aux États Membres et aux organisations internationales une occasion exceptionnelle d'approfondir considérablement l'intérêt qu'ils portent à la réduction des risques de catastrophe et de leur vulnérabilité, de façon notamment à intégrer des mesures pratiques de prévention des catastrophes dans les stratégies de développement durable et de réduction de la pauvreté et de les associer aux priorités humanitaires. Les préparatifs de la Conférence ont bien avancé en 2004. Toutes les parties

intéressées sont invitées à participer activement à la Conférence et à l'élaboration, au cours de cette conférence, d'un programme international de fond qui orientera l'action à mener et les investissements à réaliser et elles sont priées de veiller à ce que les progrès réalisés en matière de développement ne soient pas réduits à néant, en particulier dans les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement.

66. L'examen de la Stratégie de Yokohama de 1994 et de son plan d'action donne aux gouvernements et aux organisations internationales des recommandations concrètes qui les aideront à adopter dans les 10 ans à venir une démarche commune visant à réduire les risques de catastrophe naturelle et la vulnérabilité face à ces risques. Il a en particulier été établi que les gouvernements devaient impérativement renforcer les mécanismes institutionnels (les programmes nationaux) de réduction des risques de catastrophe dans les zones menacées. Il existe des mesures simples et peu coûteuses permettant de remédier aux problèmes de sécurité que causent les catastrophes pour la population et l'environnement. Cependant, on ne pourra mettre en œuvre avec succès des mesures adéquates et établir des mécanismes d'adaptation à tous les stades de la gestion des risques de catastrophe sans engagement politique, sans les ressources nécessaires et sans de solides structures institutionnelles.

67. La Réunion internationale chargée de l'examen de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement aura lieu juste une semaine avant la Conférence. La réduction des risques de catastrophe figure en bonne place au programme de cette réunion. Les recommandations relatives à la réduction de la vulnérabilité des petits États insulaires en développement face aux risques de catastrophe naturelle devraient bénéficier d'un soutien accru lors de la Conférence.

68. Les États Membres et les organisations régionales sont instamment priés de suivre l'exemple de l'Assemblée de l'Union africaine et du Forum du Pacifique, de manière à mettre au point des stratégies et programmes de réduction des risques de catastrophe permettant à tous les pays d'intégrer la prévention des catastrophes au développement national.

69. À la suite de la demande formulée l'an dernier par l'Assemblée générale, des progrès appréciables ont été réalisés en ce qui concerne le rapprochement de la prévention des catastrophes et de l'adaptation aux changements climatiques. Les initiatives entreprises dans le cadre de la Stratégie montrent que la Stratégie et son secrétariat sont en mesure d'apporter des réponses rapides et efficaces à des problèmes multisectoriels. Il faut que ces efforts se poursuivent, en particulier dans le cadre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat.

70. Pour réaliser le Plan d'application de Johannesburg et les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que d'autres objectifs de développement des Nations Unies concernant les petits États insulaires en développement, les changements climatiques, l'eau et les établissements humains, et pour suivre les directives de la Conférence, il faudra que la prévention des catastrophes soit parfaitement intégrée aux programmes humanitaires et de développement et qu'elle soit constamment considérée comme l'une des activités essentielles des Nations Unies. De toute évidence, le moment est maintenant venu de procéder à cette intégration et de fournir l'assise financière stable qui permettra aux Nations Unies de répondre au mieux aux besoins de plus en plus importants des États Membres.

Étant donné l'importance de la prévention des catastrophes pour le développement durable, les États Membres sont invités à appuyer activement l'intégration de la Stratégie, considérée comme un instrument essentiel de développement durable. Le Secrétaire général examine la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 58/214 en vue d'allouer, dans la limite des ressources existantes, des ressources financières et administratives adéquates au bon fonctionnement du secrétariat interorganisations de la Stratégie. Dans l'intervalle, la communauté internationale est invitée à apporter l'appui financier nécessaire au Fonds d'affectation spéciale de la Stratégie afin que les activités du secrétariat bénéficient d'un soutien adéquat.

#### Notes

- <sup>1</sup> A/CONF.172/9, chap. I, résolution 1, annexe I.
- <sup>2</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1 et rectificatif), chap. I, résolution 2, annexe.
- <sup>3</sup> Le bureau est composé des représentants de l'Équateur (président), de la République islamique d'Iran (rapporteur), de l'Allemagne, du Maroc et de la Fédération de Russie (membres ordinaires) et du Japon (membre de droit).
- <sup>4</sup> Ces thèmes sont les suivants : a) « Gouvernance : cadres institutionnels et de l'élaboration politiques de prévention des risques »; b) « Identification, évaluation et suivi des risques et alerte rapide »; c) « Gestion des connaissances et action éducative : aider les collectivités locales à prévenir les catastrophes naturelles »; d) « Réduire les facteurs de risques sous-jacents »; et e) « Préparation à une réaction efficace ».
- <sup>5</sup> Sa composition est donnée à l'adresse suivante : <[www.unisdr.org](http://www.unisdr.org)>.